Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 095-219505922-20261028-202602-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Val d'Oise

Mairie de **SERAINCOURT**

DECISION DU MAIRE
2026-02

Objet : Signature d'un bail commercial avec la société Côte à Côte sis 9 place de la piscine à Pontoise (95300)

Le Maire de Seraincourt,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 alinéa 5 et L2122-23,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L2121-1, L2122-1 à L2122-3, et L2125-1,

Vu la délibération n°2026/03-08 du Conseil municipal du 26 mars 2026 portant délégation du Conseil municipal au Maire pour les attributions prévues à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande faite par la société Côte à Côte, pour la prise du bail commercial pour la boucherie et le logement situés 12 rue de l'Aubette à Seraincourt (95450),

Considérant l'occupation du domaine privé de la commune, il convient de fixer le montant du loyer,

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER le bail commercial, à titre onéreux pour un montant de 1500 euros par mois, pour la location de la boucherie et du logement situé 12 rue de l'Aubette à Seraincourt (95450), avec la société Côte à Côte, sis 9 place de la piscine à Pontoise (95300), représentée par son Président Monsieur Rémi VANDEKERKHOVE.

Article 2 : Le bail commercial prend effet à compter du 2 novembre 2026 pour une durée maximum de 9 ans.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Commune au chapitre 75.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 5 : La Secrétaire Générale de Maire est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 6 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard de L'Hautil – B.P 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex, dans les deux mois suivant sa date de publication.

Article 7 : Ampliation de la présente décision sera adressée :

12, rue des Vallées 95450 SERAINCOURT☎ 01.34.75.40.39. Fax 01 .34.75.76.95
E-Mail : mairie.seraincourt95@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 095-219505922-20261028-202602-AU

- Au centre de gestion comptable
- A la préfecture du Val d'Oise

Fait à Seraincourt, le 28/10/2026

Le Maire,
Candice ENEE

12, rue des Vallées 95450 SERAINCOURT☎ 01.34.75.40.39. Fax 01 .34.75.76.95
E-Mail : mairie.seraincourt95@wanadoo.fr